



## **RAPPORT SUR LA SITUATION DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME.**

**Période : Décembre 2023**

### **Introduction**

Au cours du mois de décembre, le Burundi a été le théâtre de divers événements suscitant des préoccupations quant au respect des droits fondamentaux et à l'instauration de la bonne gouvernance. Trois situations récentes ont attiré l'attention, exposant des problématiques liées à la liberté d'expression, à la performance de l'appareil judiciaire et aux conditions de détention déplorables. Ces incidents révèlent les dysfonctionnements de la justice et les tensions qui marquent le climat sociopolitique du pays. Dans ce rapport, nous examinerons de près les circonstances entourant l'interruption d'une conférence de presse par la police, les inquiétudes persistantes concernant le retard dans la communication du verdict dans une affaire judiciaire, et enfin, les sanctions imposées aux lanceurs d'alerte qui ont dénoncé la surpopulation et la corruption dans un cachot du parquet de province. Ces événements motivent la nécessité d'une vigilance continue sur la protection des droits fondamentaux et de la démocratie au Burundi.

#### **1. Interruption d'une conférence de presse de PARCEM sur la Gouvernance au Burundi par la police.**

Vendredi 29 décembre 2023, la police a interrompu une conférence de presse organisée par l'ONG Parole et Action Pour le Réveil des Consciences et le Changement des Mentalités (PARCEM). L'objet de cette conférence était une analyse rétrospective de la situation économique du Burundi pour l'année 2023. Le représentant légal, Faustin Ndikumana qui animait la conférence avait préalablement informé les autorités compétentes de la tenue de cet événement.



Cette perturbation des activités de PARCEM s'inscrit dans la continuité des actes d'intimidation à l'encontre des ONG qui portent un regard critique sur la gouvernance prévalant au Burundi et constitue ainsi un obstacle à la liberté d'opinion et de réunion. Cet acte amène tout observateur à s'interroger sur les raisons de tels incidents au moment où les hautes autorités expriment publiquement leur volonté de réinstaurer l'ordre dans la gouvernance du pays. Un mécanisme de protection des lanceurs d'alerte et des ONG qui expriment des avis critiques serait une solution durable pour protéger les défenseurs des droits de l'homme et leur travail.

## **2. Inquiétudes autour de l'Affaire d'Emilienne Sibomana au Burundi suite au retard dans la Communication du Verdict**



L'emprisonnement de Emilienne Sibomana, secrétaire du Lycée Christ Roi de Mushasha à Gitega, a soulevé des inquiétudes au sein de la communauté, car le verdict initialement attendu pour le 9 décembre 2023 n'a pas encore été signifié à l'accusée. Cette situation soulève des préoccupations quant à la transparence et à la rapidité du processus judiciaire au Burundi. L'absence de communication du jugement à Emilienne Sibomana crée un climat d'incertitude et nourrit des interrogations sur les raisons de ce retard. Certains observateurs estiment que cette faille dans la communication du verdict est une preuve d'inefficacité et compromet la confiance du public dans le système judiciaire burundais. Le délai prolongé entre la date prévue du verdict et sa signification à l'accusée suscite des spéculations quant aux éventuels obstacles ou retards dans le processus judiciaire. La nécessité de respecter les droits fondamentaux des personnes impliquées dans des affaires judiciaires, tels que le droit à une procédure régulière et à un jugement rapide, est un impératif dans de tels cas. Il est essentiel que la justice burundaise résolve ces préoccupations de manière définitive et garantisse que les procédures judiciaires soient menées de manière équitable et dans les délais impartis. C'est l'une des conditions pour recouvrer son intégrité et renouer avec les principes de l'État de droit. Ainsi le peuple Burundais pourra retrouver sa confiance dans cette démocratie qu'il n'entend que dans les discours.

### 3. Des Lanceurs d'Alerte réprimés pour avoir dévoilé la surpopulation et la corruption dans le cachot du Parquet de Makamba



Le 26 décembre 2023, des lanceurs d'alerte ont demandé secours pour les détenus au cachot du parquet de province à Makamba, au sud du Burundi, via les réseaux sociaux. Les prisonniers vivaient dans des conditions inhumaines en terme d'hygiène et de surpeuplement. Certains détenus étaient contraints de se coucher à l'intérieur de l'unique latrine disponible dans des positions opposées, tandis que d'autres s'agglutinaient sur les murs en utilisant les portes arrachées qu'ils plaçaient contre les murs comme perchoirs.

Avec une capacité d'accueil ne dépassant pas 30 personnes, la cellule abritait plus de 140 détenus, exposant ainsi les occupants à diverses maladies<sup>1</sup>. Ces conditions sont aggravées par le fait que les responsables du parquet et du tribunal de grande instance de Makamba sollicitent des pots-de-vin aux détenus en échange de leur libération. Après l'alerte sur ces conditions de détention, mettant en cause le procureur de la province de Makamba dans l'affaire de corruption les révélations ont suscité de l'indignation. Le cachot a été immédiatement désengorgé, mais le procureur a choisi de punir les prisonniers de manière différente. Il leur a interdits l'accès à la petite salle d'accueil et leur a privé le droit de faire la cuisine à ceux qui ont des moyens de se payer un complément alimentaire ; même le droit recevoir des visites a été suspendu.

### **Conclusion.**

Ces événements récents mettent en évidence la complexité des défis auxquels le Burundi est confronté en matière de droits humains fondamentaux et de gouvernance. Des réformes institutionnelles et des mécanismes de protection sont nécessaires pour préserver la liberté d'expression, améliorer la performance du système judiciaire et garantir la sécurité des lanceurs d'alerte. Le respect de ces principes fondamentaux est essentiel pour la consolidation de la démocratie et de l'État de droit dans le pays.

---

<sup>1</sup> <https://www.sosmediasburundi.org/2024/01/16/makamba-des-habitants-denoncent-encore-des-conditions-inhumaines-de-detention-des-leurs/>